

→ BIENVENUE

À SAINT-MICHEL !

Informations pratiques et financières

« Les grands projets ne se réalisent que grâce à la patience et en prenant le temps qu'il faut ».

SAINT FRANÇOIS DE SALES

2026 - 2027





1

Dates à noter

PAGES 3 & 4

- Rentrée des classes
- Réunions parents
- Stages
- Vacances
- Portes Ouvertes
- Photos de classes



2

Le quotidien des Elèves

PAGES 5 À 7

- Horaires
- Vie scolaire
- Examens
- Orientation
- Manuels et fournitures scolaires
- Les espaces éducatifs



3

La restauration

PAGE 8



4

Les services

PAGE 9 & 10

- Infirmierie
- Services administratifs
- Vie scolaire



5

Les démarches administratives

PAGE 10



6

Facturation

PAGES 11 & 12



7

Mieux comprendre Saint-Michel

PAGE 13



8

Les activités à Saint-Michel

PAGE 14



9

Contacter les services

PAGE 15

SOMMAIRE

Dates à noter



Rentrée des classes

Ecole

Petite et Moyenne Section

- Mardi 1^{er} septembre à 8h30 : Petite Section : de A à K inclus / Moyenne Section : de A à E inclus (pas classe le jeudi 3 sept.)
- Jeudi 3 septembre à 8h30 : Petite Section : de L à Z / Moyenne Section : de F à Z (pas classe le mardi 1er sept)

Grande Section et Élémentaire (sauf CM PL)

- Mardi 1^{er} septembre de 8h15 à 11h30 : Grande Section : A à D inclus / Élémentaire : A à F inclus (pas classe l'après-midi)
- Mardi 1^{er} septembre de 13h15 à 16h25 : Grande Section : E à Z / Élémentaire : G à Z

CM 1-2 Parcours Linguistique

- Mardi 1^{er} septembre de 8h15 à 11h30 : CM 1 PL (pas classe l'après-midi)
- Mardi 1^{er} septembre de 13h15 à 16h25 : CM 2 PL (pas classe le matin)

Collège

- **Sixièmes:** Mardi 1^{er} septembre - 8h à 13h - Repas obligatoire et offert par l'établissement (pas de cours l'après-midi)
- **Cinquièmes:** Mardi 1^{er} septembre - 13h30 à 16h30
- **Quatrièmes:** Mardi 1^{er} septembre - 13h30 à 16h
- **Troisièmes:** Mardi 1^{er} septembre - 8h30 à 11h (pas de cours l'après-midi)

Lycée

Internat : Lundi 31 août à 16h

Secondes : Mardi 1^{er} septembre - 8h à 12h (pas de cours l'après-midi)

Premières : Mardi 1^{er} septembre - 9h30 à 12h (pas de cours l'après-midi)

Terminales : Mardi 1^{er} septembre - 13h30 - Fin selon la distribution des livres.

Enseignement Supérieur

BTS 1 & 2 (formation initiale) : Mardi 1^{er} septembre - 9h

Lieu de RDV

Cour de l'école

Cour des 6e - 5e

Cour des 4e - 3e

Auditorium

Salle F211

Réunion d'Informations Parents Toutes les réunions ont lieu à l'auditorium

Ecole

Maternelle

- Jeudi 17 septembre à 18h

CP - CE1 - CE2

- Mardi 8 septembre - 18h

CM1 - CM2

- Mardi 15 septembre à 18h

ULIS (dans le dispositif)

- Jeudi 10 septembre à 18h

Collège

6e

- Jeudi 3 septembre à 19h30

5e

- Jeudi 3 septembre à 18h

4e

- Mercredi 2 septembre à 18h

3e

- Mercredi 2 septembre à 19h30

Lycée

2nde Euro

- Vendredi 4 septembre à 18h

2nde toutes les classes

- Vendredi 4 septembre à 18h30

1^{ère}

- Jeudi 10 septembre à 19h

Terminale

- Jeudi 10 septembre à 18h

Assemblée Générale de l'APEL

Mardi 29 septembre 2026 à 18h15 à l'auditorium. Tous les parents sont conviés.

Stages 3^{ème} : Du 30 nov. au 4 Décembre 2026

2^{nde} : Du 14 au 25 Juin 2027
(sous réserve d'évolution législative)

Semaine de l'orientation du 18 au 22 janvier 2027

Semaine du centenaire du 12 au 17 octobre 2026.

Vacances scolaires

| Période | Début (après les cours) | Fin (reprise des cours au matin) |
|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Toussaint | Vendredi 16 octobre 2026 | Lundi 2 novembre 2026 |
| Noël | Vendredi 18 décembre 2026 | Lundi 4 janvier 2027 |
| Hiver | Vendredi 12 février 2027 | Lundi 1 ^{er} mars 2027 |
| Printemps | Vendredi 9 avril 2027 | Lundi 26 avril 2027 |
| Pont de l'Ascension | Pas de cours le vendredi 7 mai 2027 | |
| Début des vacances d'été | Vendredi 2 juillet 2027 | |

Journée Pédagogique - Pas de cours pour les élèves

- **École, Collège et Lycée: Lundi 7 décembre 2026** (pas de cours pour les élèves). Les enseignants seront en formation.

Portes Ouvertes pour la rentrée 2027

| | |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Ecole maternelle et élémentaire | Samedi 14 novembre 2026 8h30 - 12h |
| Entrée en 6 ^{ème} | Samedi 14 novembre 2026 8h30 - 12h |
| Entrée au lycée | Vendredi 8 janvier 2027 : 16h30 - 19h30 Samedi 9 janvier 2027 : 8h30 - 12h |
| Campus Saint-Michel, formation en Alternance | Samedi 30 janvier 2027 : 8h30 - 12h Mars 2027 |

Photos de classes

Les élèves seront photographiés par classe et individuellement :

Lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 septembre 2026.

En cas d'opposition de votre part à la photographie individuelle de votre enfant, veuillez le faire savoir par écrit à communication@st-michel.fr, avant le mardi 1^{er} septembre 2026.

Organisation du QUOTIDIEN DES ÉLÈVES

Horaires de classe

| Niveau | Jours | Horaires |
|---------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecole | Lundi, mardi, jeudi et vendredi | 8h15 à 11h30 - 13h25 à 16h25 + étude |
| Collège | Lundi au vendredi | 6 ^{ème} / 5 ^{ème} : 8h à 12h - 13h25 à 16h25 + étude 4 ^{ème} / 3 ^{ème} : 8h à 12h - 13h25 - 17h25 + étude Mercredi : 8h à 12h |
| Lycée | Lundi au Vendredi | 8h à 12h - 13h25 à 17h25 + étude exceptionnellement cours lieu à la pause méridienne. |

Les élèves peuvent être convoqués pour des retenues le mercredi pour les collégiens et le samedi matin pour les lycéens.

Etudes et Garderie

| Ecole | Collège | Lycée |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Lundi, mardi, jeudi et vendredi | Lundi, mardi, jeudi et vendredi | Du lundi au vendredi |
| Choix 1 : 16h30 à 17h30 Choix 2 : 16h30 à 18h15 | 16h30 à 18h15 | Jusqu'à 19h |
| Choix 1 : 2,50€ / jour* Choix 2 : 3€ / jour* OU Forfait 32€/mois | Compris dans la contribution des familles | Compris dans la contribution des familles |

*Tout retard au-delà de 18h15 sera facturé **5,00€** supplémentaire

Absences

Pour signaler une absence en maternelle, élémentaire, collège ou lycée, merci d'**utiliser la messagerie EcoleDirecte à ABSENCE de la division concernée.**

EcoleDirecte

EcoleDirecte est une plateforme qui permet aux parents et aux élèves le suivi des notes, des absences, des retards, des devoirs... Elle dispose aussi d'une messagerie et d'un ENT. L'espace famille permet également le suivi financier.

Attention, il existe 2 types de comptes : le compte Elève et le compte Famille. Les deux comptes ne permettent pas l'accès aux mêmes informations. Il est donc indispensable que chacun utilise le compte qui lui est propre : l'élève utilise son compte élève, le parent utilise le compte famille.

Les élèves de l'école élémentaire ne disposent pas de compte Elève.

Identifiants:

La connexion se fait avec des identifiants personnels qui sont donc différents pour l'élève et les parents.

Les identifiants de connexion sont fournis aux nouveaux élèves en début d'année scolaire.

Les identifiants sont valables pendant toute la scolarité à Saint-Michel.

Assurez-vous de vérifier régulièrement EcoleDirecte pour rester informé.

Notes et bulletins scolaires

Ecole

Les évaluations se font par contrôle continu. A chaque semestre vous recevrez un bilan des acquisitions de votre enfant consultable sur « Edumooov ».

Collège et Lycée

Vous pouvez consulter les notes sur EcoleDirecte ainsi que les bulletins trimestriels. Il vous appartient de les archiver électroniquement en les téléchargeant ou de les imprimer en cas de besoin.

Examens et diplômes

Pour se présenter aux examens, les élèves âgés de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile (au cours du trimestre où ils atteignent 16 ans). Une attestation leur sera remise par la Mairie.

Les années d'examen, les élèves ne doivent en aucun cas prendre des engagements avant la délibération finale du jury (date indiquée au verso de la convocation aux épreuves) afin de pouvoir se rendre aux convocations.

Pour tout examen (Brevet ou Baccalauréat), le candidat doit obligatoirement être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation.

Notes des épreuves anticipées du bac en 1^{ère}

Les relevés de notes des épreuves anticipées de Première sont disponibles dès la mi-juillet sur l'espace "Candidat" de "Cyclades" (la plateforme de gestion des examens et concours de l'Education nationale).

Les codes personnels de connexion à Cyclades sont communiqués par le secrétariat scolaire du lycée lors de l'inscription au bac, courant novembre. Ils sont à conserver sur les deux années (1^{ère} et terminale).

Aménagement des épreuves pour les candidats en situation de Handicap

1. Pour le DNB (brevet des collèges)

- Les familles souhaitant déposer une demande d'aménagement pour les épreuves du brevet, doivent en faire la demande auprès du préfet de division, Ludovic Montauriol, par messagerie EcoleDirecte
- Les notifications d'aménagement sont envoyées par le rectorat sur l'espace "candidat" de Cyclades.

2. Pour le baccalauréat

- A compter du mois d'octobre de l'année de première, les familles souhaitant déposer une demande d'aménagement pour les épreuves du BAC doivent en faire la demande auprès de Caroline Barral-Cadière, préfète des premières. Une information spécifique sera diffusée.
- Les notifications d'aménagement sont envoyées par le rectorat sur l'espace "candidat" de Cyclades.

ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière)

Les élèves de 5^{ème} et de 3^{ème} passent les attestations de sécurité routière (ASSR 1 et ASSR 2). Ces certifications portent sur la connaissance des risques et des règles de sécurité pour les piétons, cyclistes, cyclomotoristes, passagers de voiture, et futurs automobilistes.

Orientation

Pour les questions relatives à l'orientation, merci de prendre contact avec le professeur principal.

Pour le collège et le lycée, les problèmes particuliers sont à traiter avec les préfets des niveaux concernés.

En Terminale, le suivi Parcoursup et celui des dossiers du baccalauréat, sont assurés par les professeurs principaux et la préfète des terminales.

Accompagnement à l'orientation

Au collège comme au lycée, des actions sont menées pour aider les élèves à s'orienter : semaine de l'orientation, forum des métiers, salons, rencontres avec des professionnels, visites d'entreprises, ateliers...

Fournitures scolaires

Ecole et Collège : les fournitures sont disponibles sur le site de Saint-Michel, onglet "RENTRÉE 2026".

Lycée : Pas de liste de fournitures.

Manuels scolaires

Tous les livres scolaires sont fournis sous forme de prêt et restent la propriété de l'établissement.

NB : En cas de détérioration ou de perte, la famille s'engage à régler la facture qui sera émise au moment de la restitution des livres. A titre indicatif : 30€ par ouvrage non rendu ou non repris, 15€ par ouvrage dégradé.

Les fichiers et cahiers d'exercices ainsi que les romans étudiés peuvent être fournis, le cas échéant ils font l'objet d'une commande groupée et d'une refacturation à prix coûtant sur le compte famille.

ECOLE PRIMAIRE

Ils sont distribués le jour de la rentrée.

COLLEGE

Les livres sont co-financés par l'établissement et l'Etat. Ils sont distribués le jour de la rentrée.

LYCEE

Les livres sont distribués durant la semaine de la rentrée. Ils sont financés par le conseil régional sous condition que l'élève soit en possession de son **Pass' région**.

Pour les nouveaux lycéens, faire une demande rapidement sur le portail de la Région Rhône-Alpes www.jeunes.auvergnerrhonealpes.fr ou via l'application Pass region à télécharger sur un smartphone

Conservez votre Pass'Region car il est valable pendant toutes les années « lycée ».

ESPACES & BATIMENTS

✓ CDI

Les documentalistes assurent l'ouverture du C.D.I. du lundi au vendredi.

Les élèves peuvent y faire des recherches grâce aux différents supports disponibles. Un règlement spécifique régit le CDI (cf carnet de correspondance).

✓ SALLE D'ÉTUDE

Chaque division de collège et le lycée possède une salle d'étude. Elle permet aux élèves de travailler dans le silence.

✓ CASIERS

Chaque division de collège et le lycée possède des casiers. Les casiers sont obligatoires en 6e-5e et facultatifs pour les autres niveaux. La demande de réservation a été effectuée lors de l'inscription. Tout casier dégradé sera facturé à la famille de l'auteur des dommages.

✓ LOCAL DEUX ROUES

Les élèves disposent d'un espace pour garer vélos, trottinettes et scooters. Veillez à bien les attacher. **L'établissement n'est pas responsable en cas de vol.**

✓ FOYER DES LYCÉENS

Un foyer est disponible à certains horaires de la journée. Il permet des moments de détente, dans le respect du matériel et du règlement intérieur.

✓ SALLES DE CLASSE

Chaque classe de l'école, du collège et du lycée (sauf les 1^{ères} et terminales) possède sa salle.

✓ ACCÈS MATERNELLE

Les élèves de maternelle sont accueillis au portail à côté du parking de la résidence étudiante Espérance ou à l'entrée de la cour côté internat, à partir de 8h05 et 13h15.

✓ LA BCD

La bibliothèque (BCD) de l'école est animée par des parents d'élèves bénévoles. Elle permet aux enfants d'emprunter des livres et de venir lire régulièrement.

Les enseignants peuvent aussi s'y rendre pour des activités pédagogiques avec leur classe.

✓ ACCÈS ÉTABLISSEMENT

Les élèves peuvent entrer dans l'établissement (à partir de 7h30) par l'un des portails surveillés par des agents de sécurité ou des personnels de vie scolaire, en présentant leur carnet de correspondance ou leur badge :

- Rue de la Cité
- Faubourg des Balmettes

Attention : Le parking Saint-Michel est réservé aux personnels de l'établissement.

LA RESTAURATION



Pour toutes informations : s'adresser à l'**accueil**
restaurant-scolaire@st-michel.fr ou 04 50 45 05 20



Fonctionnement du restaurant scolaire

La restauration est un service proposé aux familles. Les élèves doivent adopter une bonne conduite, éviter le gaspillage des aliments et laisser les lieux propres. En cas de fraude ou de mauvais comportement, l'accès au restaurant scolaire pourra être refusé temporairement ou définitivement.

Le restaurant scolaire fonctionne avec un badge permettant la réservation des repas et la prise du plateau.

Tarifs

- Prix du repas : 6,60 €
- Carte magnétique + boîtier (en cas de perte ou détérioration) : 10 €
- Boîtier seul : 1,50 €

Compte cantine

Chaque famille dispose d'un compte cantine sur lequel est rattaché l'enfant ou les enfants scolarisés à St-Michel.

Compte accessible depuis www.st-michel.fr

Pour les nouvelles familles, les codes d'accès vous seront communiqués fin août par mail (expéditeur "accueil saint michel" - pensez à vérifier vos courriers indésirables).

Il est essentiel de veiller à ce que le compte soit crédité. Si le solde est insuffisant, l'élève ne pourra pas réserver son repas et déjeunera en fin de service. Lors du passage au self, le distributeur de plateaux indique le crédit restant.

Modalités de paiement - 3 possibilités - La CB et les chèques sont à privilégier.

- **Carte bancaire** : possible depuis le site internet de St-Michel, rubrique restaurant scolaire (en haut à droite de la page d'accueil).
- **Chèque** : déposez à l'accueil un chèque à l'ordre de AAESL SAINT-MICHEL et indiquez au dos : nom, prénom et classe de votre enfant. Pour les familles de plusieurs enfants, veuillez indiquer au dos du chèque la somme à répartir pour chaque enfant.
- **Espèces** : ce mode de règlement est possible UNIQUEMENT le matin. Aucun rendu de monnaie ne sera effectué.

Tous les règlements déposés à l'accueil (espèces ou chèque) avant 9h30 sont crédités sur le compte de l'élève le jour même, dans la limite du possible. Cela permet de réserver le repas à la récréation de 10h.

Badges de cantine

Chaque élève de l'établissement (de la maternelle au BTS) possède un badge. Les badges des nouveaux élèves sont distribués le jour de la rentrée.

Réservation des repas pour le collège et lycée

La réservation se fait sur l'une des bornes installées dans chaque division, à partir de la veille à 14h10 jusqu'au jour même à 10h10. Le repas est débité au moment de la réservation.

Réservation des repas pour l'école

Pour les élèves de l'école, ce sont les adultes de l'établissement qui sont en charge de réserver le repas des enfants qui déjeunent à la cantine. Les badges restent au restaurant scolaire. Les parents signalent auprès de l'enseignant, en début d'année scolaire, les jours de présence à la cantine. Toute modification (présence ou absence occasionnelle) devra être signalée le matin même à l'enseignant (via les billets présents dans le carnet de correspondance).

Les élèves de l'école maternelle déjeunent dans un espace réservé (repas servis à table).

Gestion des absences

Tout repas réservé mais non consommé sera débité, sauf en cas d'absence dûment justifiée et acceptée par l'établissement.

CAFETERIA

Une cafétéria est proposée aux lycéens et étudiants. Elle est gérée exclusivement par la société de restauration. La cafétéria fonctionne avec un "porte-monnaie" différent de celui du restaurant scolaire.

LES SERVICES



Infirmierie

Deux infirmières assurent ce service. Tél : 04 50 10 38 60 - infirmierie@st-michel.fr ou sur la boîte mail Ecoledirecte "infirmière"

Horaires de l'infirmierie : lundi, mardi, jeudi: 9h - 17h, vendredi 9h-16h et mercredi 9h - 12h30. L'infirmierie est accessible dès 8h pour les élèves de l'internat et les urgences.

La mission des infirmières est de préserver le bien-être physique et mental de chaque élève, en apportant des soins infirmiers, de l'écoute et des informations sur la santé.

Aucun médicament ne pourra être administré à votre enfant sans ordonnance (à l'exception de paracétamol et d'antispasmodique uniquement dispensé par les infirmières). Il est donc indispensable qu'en cas de problématique de santé nécessitant la prise de médicaments spécifiques régulière ou non, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) soit rempli et signé par le médecin de votre enfant. Cela permet de prendre l'élève en charge au sein de l'établissement et d'assurer la continuité des soins. Sans cela, les infirmières ne pourront pas dispenser les traitements adéquats à votre enfant et devront nécessairement vous appeler et appeler le centre 15 (en cas d'urgence vitale) pour qu'il soit pris en charge par les services d'urgences.

Notez que si votre enfant est malade pendant la nuit, il est peu probable qu'il aille mieux durant la journée. Merci donc de le garder à la maison, cela évitera la contamination des autres élèves de la classe et à vous de devoir venir le chercher dans la journée.

Par ailleurs, l'élève malade ou blessé se rendant à l'infirmierie, aura des soins infirmiers adaptés aux symptômes et l'infirmière décidera de la nécessité ou non d'un retour à domicile. L'élève seul, ne peut pas décider de quitter l'établissement en appelant ses parents.

En dehors des heures d'ouverture de l'infirmierie, les urgences sont gérées par les divisions.

Les vaccinations et la fiche médicale

Selon le code de la santé publique, articles L3111-1 à L3111-11, votre enfant doit être à jour de ses vaccinations. La copie du carnet de santé est indispensable lors de l'inscription de votre enfant.

Par ailleurs, la fiche médicale est aussi un indispensable lors de l'inscription et sera fourni aux services d'urgences en cas de transport de votre enfant vers un centre hospitalier.

Permanence d'écoute avec une psychologue scolaire (service diocésain)

Une permanence d'écoute a lieu avec un(e) psychologue une fois toutes les deux semaines sur demande des élèves (collégiens, lycéens et BTS). La prise de rendez-vous se fait auprès des infirmières.

Pour les élèves de maternelle et primaire, il convient de s'adresser à la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique - 04 50 33 09 24.



Les services administratifs

Accueil

Du lundi au vendredi de 7h45 à 12h - 13h15 à 17h30 - 04 50 45 34 59

Les horaires diffèrent pendant les vacances scolaires.

Ce service assure le suivi des comptes « Restaurant scolaire » (Cf rubrique « Restaurant scolaire »).

Comptabilité

Le service comptabilité gère la facturation de la contribution des familles Ouvert du lundi au jeudi. (fermé le mercredi après-midi)

Secrétariats scolaires

1. Karine CHAMPIGNY et Delphine DESGRANGES assurent le secrétariat scolaire du collège et du lycée : réinscriptions, certificats de scolarité, gestion et envoi des notes, transports scolaires, secrétariat des divisions du lycée, examens. Elles gèrent les bourses de tout l'établissement.

En revanche, le secrétariat scolaire ne gère pas les absences, les retards, ...

2. Mélanie GENOUD assure le secrétariat de l'école.

La vie scolaire

Le collège et le lycée disposent d'une vie scolaire chargée de la gestion des retards, des absences, des sanctions...

LES DÉMARCHES

administratives



Bourses

Les familles de collège et de lycée recevront la semaine de la rentrée les informations relatives à la bourse par l'intermédiaire du secrétariat scolaire du lycée qui gère l'ensemble des dossiers de bourse.

Attention : de la 6e à la terminale, la demande de bourse doit être renouvelée chaque année.

Contact par EcoleDirecte (Mmes Champigny et Desgranges).

Transports

Bus SIBRA - Lignes n° 4 et 27. Pour tout renseignement s'adresser à la boutique SIBRA située en face de la gare.

Ramassage scolaire : s'adresser au Grand Annecy.

Collecte de données – Droit à l'image

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

L'inscription de votre enfant implique

- une inscription automatique à la **newsletter** (environ 5 envois par an)
- une transmission de vos coordonnées à l'**APEL** (Association des Parents d'élèves). Une autorisation vous sera envoyée par les parents correspondants de classe avant diffusion aux parents de la classe.
- la communication de vos coordonnées téléphoniques professionnelles à notre prestataire en charge de l'édition du **livre de l'année : Diagramme** - 31130 Quint-Fonsegrives.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'un des points ci-dessus, merci de le faire savoir par mail à rgpd@st-michel.fr

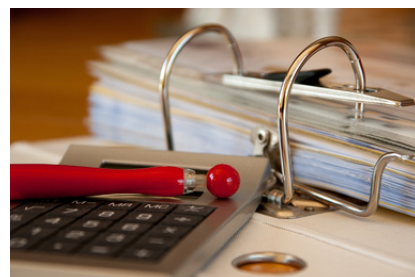
Livre de l'année – Internet – Photos

Le livre de l'année, offert à chaque famille fin novembre, donne un aperçu de la vie à Saint-Michel.

Il est constitué de photos prises tout au long de l'année. L'inscription à Saint-Michel autorise automatiquement la parution des photos des élèves dans le livre. Certaines de ces photos peuvent aussi illustrer le site Internet ainsi que nos réseaux sociaux corporates.

INFORMATIONS DE FACTURATION

A lire attentivement



Facturation

Facture comptable annuelle

Sur la base de vos RFR (revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024), une facture comptable annuelle vous sera adressée courant octobre.

Cette facture, au-delà de la contribution des familles obligatoire et des dons éventuels, comprendra :

- Pour tous les niveaux, les cahiers de TP éventuels (refacturation à prix coûtant)
- Pour le primaire, les frais pédagogiques divers (fournitures, culture religieuse...)
- Pour les élèves du Parcours linguistique CM1-CM2 et collègue (210€ / an)
- Pour les 6e- 5e, les casiers obligatoires (22€)
- Pour le collègue, les frais pédagogiques divers (techno, culture religieuse, fournitures arts plastiques...)
- Pour tous les niveaux (sauf 6e-5e), les casiers facultatifs, sous réserve de réservation au moment de l'inscription (22€)
- Pour la section montagne (3e / 2^{nde} / 1^{ère} et Term), participation financière aux frais de déplacement et d'encadrement (100€)

Facture complémentaire

Des factures complémentaires seront établies au cours de l'année scolaire :

- L'étude pour les primaires (factures mensuelles)
- Les romans de français choisis par les enseignants (refacturation à prix coûtant)
- Frais divers pédagogiques (concours, sorties...)

Le montant des prélèvements mensuels sera recalculé en conséquence.

Modes de Règlement

1. **Par 9 prélèvements** : le 10 de chaque mois de septembre 2026 à mai 2027.

- Si vous n'avez pas changé de coordonnées bancaires : pas de démarches à effectuer.
- Si vous avez changé de coordonnées bancaires : modification possible sur Ecole Directe, rubrique "situation financière" onglet "mode de règlement" OU formulaire téléchargeable sur st-michel.fr rubrique "en pratique" et le retourner accompagné de votre nouveau RIB.
- NB : en cas de prélèvement rejeté, les frais bancaires seront facturés.

2. **Par carte bancaire via EcoleDirecte à compter du 1er octobre et avant le 31 janvier 2027** : rubrique "paiement en ligne" depuis le compte parents.

3. **Par chèque** libellé à l'ordre de AAESL Saint-Michel au dos duquel vous préciserez le nom du ou des enfant(s).

Règlement en deux fois à réception de la facture :

- **1er chèque encaissé le 31 octobre 2026,**
- **2nd chèque encaissé le 31 janvier 2027.**

Contributions des familles

Vous trouverez ci-dessous le tableau des contributions différenciées en fonction du revenu fiscal de référence (RFR). Ce tableau a été élaboré conjointement par la Tutelle, le conseil d'administration, la présidence de l'APEL et la direction de l'établissement.

Pour les familles travaillant à l'international ou les non-résidents en France, la contribution sera déterminée sur la base de justificatifs de revenus équivalents. Les familles devront fournir tout document permettant d'établir leurs ressources annuelles (avis d'imposition étranger, déclaration fiscale étrangère, ou tout autre justificatif officiel). Les revenus seront pris en compte selon les mêmes principes que le RFR afin de déterminer la contribution appliquée.

Pour être identifié dans une des tranches A, B, C, D ou E, il sera nécessaire de fournir un justificatif du revenu fiscal de référence (RFR).

Par défaut, la tranche E sera la tranche d'affection des personnes ne fournissant pas de justificatif. Des arrhes d'un montant de 120 € sont demandés pour une confirmation définitive d'inscription. Cette somme sera ensuite déduite de la contribution à payer dès l'édition de la première facture.

Des frais de dossier d'un montant de 40€ sont demandés pour toute nouvelle inscription.

ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

| TRANCHES | Revenu fiscal de référence (RFR) en euros | Contribution annuelle |
|----------|----------------------------------------------|-----------------------|
| A | RFR < 40 000 | 305 € |
| B | 40 001 < RFR < 72 000 | 741 € |
| C | 72 001 < RFR < 104 000 | 914 € |
| D | 104 001 < RFR < 130 000 | 1066 € |
| E | RFR > 130 000 | 1218 € |

COLLÈGE, LYCÉE

| TRANCHES | Revenu fiscal de référence (RFR) en euros | Contribution annuelle |
|----------|----------------------------------------------|-----------------------|
| A | RFR < 40 000 | 609 € |
| B | 40 001 < RFR < 72 000 | 1594 € |
| C | 72 001 < RFR < 104 000 | 1776 € |
| D | 104 001 < RFR < 130 000 | 2081 € |
| E | RFR > 130 000 | 2283 € |

Réduction pour le 2^{ème} enfant : -10%

Réduction à partir du 3^{ème} enfant : -40%

DON À LA CONSTRUCTION - DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS

Proposé pour chaque élève. Ce don nous permet d'assurer une partie du remboursement des emprunts contractés pour les travaux effectués depuis quelques années (restaurant scolaire, CDI, bâtiment technique et scientifique, bâtiment des casiers, passerelle, nouveau gymnase...). Il nous permet également de mener à bien nos projets d'aménagements de locaux. (Un reçu fiscal vous sera adressé ; il donne droit à une déduction fiscale de 66%)

RDV sur notre site web dans la rubrique "DON - DEFISCALISATION"

Sans votre soutien, nous ne pouvons faire face aux échéances des emprunts contractés pour les constructions.

Le don à la construction permet une réduction fiscale de 66%.

Par exemple, pour un don de 120€, le coût réel après déduction fiscale est de 40€.

Mieux comprendre SAINT-MICHEL



Les Associations

A.A.E.S.L. - Association Annécienne d'Enseignement Secondaire Libre

Cette association, loi 1901, établit les factures aux familles, reçoit les subventions et paie les divers personnels non salariés de l'état. Son président est Monsieur Didier SEPULCHRE.

A.F.B. - Association du Faubourg des Balmettes

Cette association assure la gestion immobilière de l'établissement (constructions, grosses réparations...). Son président est le père Olivier FLEAU.

A.P.E.L.

Association des parents d'élèves.

Ses activités sont multiples, en lien avec une structure départementale et nationale.

Adhésion : **19€ par famille**. Sa présidente est Amandine DE NANTES.

Elle comprend un abonnement au magazine national « FAMILLE & EDUCATION ».

Association Sportive (AS)

L'AS permet aux collégiens et lycéens qui le souhaitent de pratiquer un sport individuel ou collectif en dehors du temps scolaire. Elle est affiliée à l'UGSEL.

Les Instances

Le conseil d'établissement

Ce conseil est représentatif de toutes les « composantes de la communauté éducative » : professeurs, parents, membres du personnel et élèves. Il est un lieu de débat, force de proposition.

L'équipe d'animation pastorale

Elle est composée d'éducateurs, professeurs et parents. Elle se réunit pour planifier les activités pastorales.

Les conseils pédagogiques

Il existe un conseil pédagogique collège et un conseil pédagogique lycée, rassemblant des enseignants et la direction.

Nous soutenir

La taxe d'apprentissage

L'établissement est habilité à percevoir le "13%" de la taxe d'apprentissage.

N'hésitez pas à consulter le site internet (st-michel.fr, rubrique "nous soutenir") ou contacter Samuel TOURET pour tout renseignement : taxeapprentissage@st-michel.fr - 04 50 05 82 00

Votre soutien est précieux.

Dons à projets

En plus des dons à la construction, vous pouvez soutenir l'établissement sur des projets spécifiques.

Un reçu fiscal vous sera délivré. (sur notre site web : "DON - DEFISCALISATION")

Les activités à SAINT-MICHEL



Association Sportive (AS) – UGSEL

Les inscriptions se font la première quinzaine de septembre. Toutes les informations sur les sports, les créneaux, etc seront données à la rentrée par les professeurs d'EPS.

Horaires

- Entraînement : les jours de classes de 12h à 13h
- Compétitions (niveaux : départementales, régionales, nationales) : mercredi après-midi

Sports Proposés

- Sports collectifs.
- Sports individuels.

Objectifs de l'association

- Faire vivre l'AS comme un lieu d'éducation
- Former les jeunes à la prise de responsabilité
- Transmettre le goût de l'effort et de la persévérance

Encadrement

- Enseignants d'EPS

Adhésion

- Coût : 7 € par an / élève

Ateliers théâtre et comédie musicale au collège et lycée

Des ateliers de théâtre ou de comédie musicale peuvent être proposés à la rentrée.

Chorale

Saint-Michel propose aux élèves qui le souhaitent de rejoindre la chorale.

Ecole de musique Comm'un accord

L'apprentissage de la musique est possible à Saint-Michel. Des cours sont proposés aux élèves qui le souhaitent dans les locaux.

Pour toute information : communaccord.fr ou communaccord@st-michel.fr

Les inscriptions pour l'année scolaire démarrent fin juin et se poursuivent jusqu'en septembre.

Les ateliers d'anglais

Proposés du CE1 au collège. Deux heures d'activités en anglais en petit groupe assurées par des intervenantes anglophones.

Aumônerie et Pastorale

A partir du projet pastoral de l'Etablissement, de nombreuses activités et propositions sont faites aux élèves. Une association (aumônerie Saint-Michel) gère ces activités. Toutes les informations sont à retrouver sur le site de Saint-Michel.

Activités périscolaire ECOLE

Yoga : claudinedouaihy@hotmail.com

Zumba : maud.moovup@gmail.com

Arts plastiques : vcommeviolaine@gmail.com

CONTACTER l'établissement

Avant de contacter les services et secrétariats, consulter :

- ce livret, il regorge d'informations
- le site internet de l'établissement : www.st-michel.fr

Pour les contacts, privilégier la messagerie EcoleDirecte.

En cas d'urgence, vous pouvez joindre les services ci-dessous :

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------|
| Chef d'établissement du 2nd degré et Directeur Général | | Vivien JOBY | 04 50 45 62 61 |
| Chef d'établissement de l'Ecole primaire | | Salvatore PERNA | 04 50 45 87 31 |
| Directeur Délégué aux enseignements technologiques (lycée technologique) Responsable service informatique | | Stéphane BEAUD | 04 50 45 05 20 |
| Collège | Directeur Adjoint Collège | Julien ALLÈGRE | |
| | Division des 6ème - 5ème | Préfet : Emilie DECHATRE | 04 50 45 63 82 |
| | Pour signaler une absence 6 ^o - 5 ^o EcoleDirecte : rubrique personnels "absence 6e - 5e" | | |
| | Division des 4ème - 3ème | Préfet : Ludovic Montauriol | 04 50 45 89 39 |
| | Pour signaler une absence 4 ^o - 3 ^o EcoleDirecte : rubrique personnels "absence 4e - 3e" | | |
| Lycée | Directrice Adjointe Lycée | Dorota TATIN | 04 50 45 66 16 |
| | Division des Secondes | Préfet : Vincent ROIG | 04 50 45 66 16 |
| | Division des Premières | Préfet : Caroline BARRAL-CADIERE | |
| | Division des Terminales | Préfet : Amélie GIBOIN | 04 50 45 66 16 |
| Internat | Responsable | Manyla VONGSAKUN | 04 50 10 38 63 |
| Pastorale | Animateurs Pastorale | Louise LAUNAY Prudence MUYUMBU | 04 50 45 05 20 |
| Vie scolaire Lycée | Vie Scolaire | | |
| | Pour signaler une absence lycée : EcoleDirecte : rubrique personnels absence lycée | | |
| Infirmierie | Hélène COLLIGNON et Steffye DUFOUR | | 04 50 10 38 60 |
| CDI | Miryam GUIDI et Hanaë TARDY | | 04 50 45 94 87 |
| Accueil & Restaurant scolaire | Angeline CONESA et Sophie REVIAL | | 04 50 45 05 20 |
| Secrétariats et Services | Assistante de direction | Clarisse MAES | 04 50 45 62 61 |
| | Service des nouvelles Inscriptions | Clarisse MAES Bouchera INETIDAM | 04 50 45 62 61 |
| | Secrétariat scolaire collège lycée, examens et réinscriptions lycée - Bourses établissement | Delphine DESGRANGES Karine CHAMPIGNY | 04 50 45 66 16 |
| | Secrétariat scolaire école primaire - inscription et réinscriptions école | Mélanie GENOUD | 04 50 45 05 20 |
| Comptabilité | Relation familles | Véronique PEYLET Carine BRILLON | 04 50 45 22 28 |
| APEL | Association des Parents d'Elèves | Mail Ecoledirecte | |



Saint-Michel adhère au programme de lutte contre le harcèlement scolaire « KiVa ».

Ce programme, développé par l'Université de Turku en Finlande, vise à prévenir le harcèlement et à intervenir efficacement dans les situations avérées. Il se distingue par son approche non punitive et repose sur des valeurs telles que la bienveillance, la solidarité et l'empathie. Il encourage également la responsabilité collective pour prévenir et intervenir en cas de harcèlement.

Le programme KiVa est mis en œuvre du CP à la terminale. Dans ce cadre, tous les élèves bénéficient de cours préventifs axés sur des valeurs de tolérance, de respect de la différence et de bienveillance.



Le programme KiVa ne fonctionne que si les parents font confiance à l'équipe.

N'hésitez pas à consulter le site internet et EcoleDirecte

Vous pouvez aussi nous suivre sur les réseaux sociaux



Etablissement Saint-Michel
27 Faubourg des Balmettes
74007 ANNECY Cédex
04 50 45 05 20
www.st-michel.fr